



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00711410-DE

Publié le : 14/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 40 - Subvention à l'association Accueil Familles Pergaud

Délibération n° 2023/007114

Subvention à l'association Accueil Familles Pergaud

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	23/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

L'association Accueil Familles Pergaud a renouvelé sa demande de subvention à la Ville de Besançon à hauteur de 1 500 € pour l'année 2023. Par ailleurs, sa demande de subvention pour l'année 2022 n'ayant pas pu être instruite, il est proposé de lui verser le même montant, conformément à sa demande.

Cette association, soutenue par la Ville depuis de nombreuses années, s'est fixé comme objectif de maintenir le lien entre les familles et les détenus de la Maison d'Arrêt de Besançon.

Compte tenu du travail engagé par cette association et le bilan fourni, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

L'association Accueil Familles Pergaud, située 12 rue Pergaud, s'est fixé l'objectif d'accueillir, écouter et soutenir les familles des personnes détenues. Elle permet notamment la garde d'enfants pour des visites au parloir ou l'accompagnement de l'enfant auprès du parent incarcéré si l'autre parent est empêché d'aller au parloir.

L'association offre également un espace d'accueil à des personnes en attente de parloir et promeut, d'une manière générale, toute initiative en faveur du maintien des liens entre les détenus et leur famille.

L'ensemble de ces actions s'effectue en partenariat avec l'association 2AD, la maison d'arrêt et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

En 2022, 965 familles ont été accompagnées, dont 1 772 adultes et 436 enfants.

L'association remarque toutefois une baisse tant du nombre des familles reçues que du nombre d'accompagnements aux parloirs de la Maison d'arrêt. Les membres de l'association estiment difficiles de connaître les causes de cette tendance et espèrent que 2023 leur permettra de mieux les comprendre. Les détenus semblent toutefois mettre en avant la difficulté du retour en cellule après ces moments passés en famille.

Concernant les perspectives 2023, l'association souhaite :

- Former davantage ses bénévoles ;
- Augmenter le nombre d'étudiants reçus en stage ;
- Recruter une psychologue pour répondre aux interrogations des bénévoles ;
- Mettre en place une Amicale des anciens bénévoles.

Afin de la soutenir dans ses actions, la Ville de Besançon verse, depuis l'année 2015, une subvention à l'association Accueil Familles Pergaud d'un montant annuel de 1 500 €.

Toutefois, en 2022, la demande n'a pu être instruite dans les délais impartis.

Pour l'année 2023, la demande de cette association est également de 1 500 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et de verser une subvention de 1 500 € à l'Association Accueil Familles Pergaud pour ses activités et l'accompagnement des détenus dans la préservation de leur relation avec leur famille pour l'année 2023, et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant identique pour l'année 2022.

En cas d'accord, le montant total de 3 000 € sera prélevé sur la ligne de crédit 65.522.6574.0022057.10500.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Accueil Familles Pergaud au titre des années de fonctionnement 2022 et 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT